

REÇU LE

27 MARS 2026

PRÉFECTURE DU TARN

République Française  
Département : TARN  
Arrondissement : Albi  
**TREVIEN - COMMUNE**

Séance du dimanche 22 mars 2026

Délibération N° DE\_004\_2026

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|----------------------------------------|----------|------------|
| En exercice                            | Présents | Votants    |
| 11                                     | 11       | 11         |
| Date de la convocation :<br>17/03/2026 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 11                                     | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Julien CARIVENC.

Présents : Julien CARIVENC, Christel CASTE, Raymond ANDRES, Annie CALMELS, Christophe CLAUS, Pascale CASSELEUX, Alain DAVID, Roseline CRESTE, Peter MCMASTER, Aurélie LACOSTE, Philippe GAYRARD

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Roseline CRESTE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : FIXATION NOMBRE D'ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

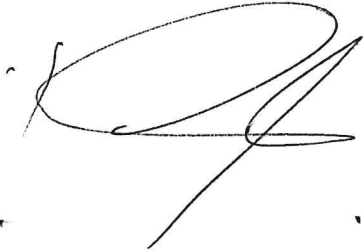
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de fixer le nombre d'adjoints à 1 .

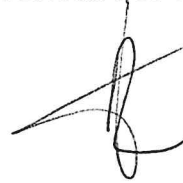
DE\_004\_2026

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Julien CARIVENC  
Président de séance

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a diagonal line.

Roseline CRESTE  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a diagonal stroke.